



**BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES**

**DEMANDE DE DISPENSE DU
PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE SUR LES
DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILÉS À
PERCEVOIR EN 2018**

(personnes physiques résidentes fiscales en France)

L'OREAL - 204

Demande à adresser ⁽¹⁾ à :
BNP Paribas Securities Services
Grands Moulins de Pantin
Services Coupons Nominatifs
9, rue du Débarcadère
93761 PANTIN CEDEX

Je soussigné(e),

M / Mme / Melle (rayer la mention inutile)	Nom _____	Prénom(s) _____
Né(e) le	<input type="text"/>	à _____ (obligatoire) (obligatoire)
Référence chez BNP Paribas Securities Services	<input type="text"/>	(numéro de compte)
Téléphone	<input type="text"/>	e-mail _____
Demeurant à	_____	
Code Postal	<input type="text"/>	Ville _____ Pays _____
Adresse Fiscale	_____	
Code Postal	<input type="text"/>	Ville _____ Pays _____

atteste avoir pris connaissance des dispositions de l'article 242 quater du Code Général des Impôts qui énonce les conditions pour bénéficier d'une dispense du prélèvement prévu au I de l'article 117 quater du Code Général des Impôts et demande à être dispensé(e) de ce prélèvement de 21% au titre des dividendes et distributions assimilées qui me seront versés en 2018 à raison des actions inscrites sur le compte nominatif pur précité.

A cet effet, j'atteste sur l'honneur, sous ma propre et entière responsabilité, que le revenu fiscal de référence de mon foyer fiscal figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de 2016 est inférieur à :

- 50 000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs); ou
- 75 000 € (pour les contribuables soumis à une imposition commune).

Je reconnais être informé(e) que cette demande de dispense s'applique de façon irrévocable aux dividendes et distributions assimilées payés en 2018 et que ces revenus restent soumis aux prélèvements sociaux à la source au taux global actuel de 15,5%.

Pour les revenus concernés qui seront perçus en 2018, la demande de dispense doit être impérativement adressée à l'adresse indiquée ci-dessus (voir case « Demande à adresser à : ») et reçue au plus tard le 30 novembre 2017 afin de garantir sa prise en compte.

Par ailleurs, j'ai connaissance qu'en cas de demande de dispense du prélèvement alors que je ne satisfais pas la condition tenant au revenu fiscal de référence pour bénéficier d'une telle dispense entraîne l'application d'une amende égale à 10% du montant des prélèvements ayant fait l'objet d'une dispense à tort.

Fait à : _____

Le : _____

Signature : _____

⁽¹⁾ Le présent formulaire, ou toute autre instruction y étant relative, doit être adressé à BNP Paribas Securities Services par courrier recommandé avec demande d'avis de réception ou par mail à l'adresse suivante : paris.bp2s.dispense.acompte@bnpparibas.com. Vous pouvez également télécharger votre demande de dispense sur le site internet Planetshares dans votre espace personnel.